

*Cher(e) Client(e),*

*Nous travaillons depuis plusieurs mois sur le rapprochement entre Neuf-CI et SFR. Dans le cadre de cette harmonisation des offres et des services et dans le but de vous faire bénéficier de toutes nos innovations, votre abonnement va évoluer.*

*En effet, vous êtes arrivé(e) à la dernière étape de ce processus !*

*Vos évolutions à venir à compter du 28/05/2009 :*

- Un nouveau nom d'offre : neufbox de SFR*
- Au prix de : 29,90 €/mois*
- Avec votre modem : Mise à Disposition*
- Soit un prix total de : 29,90 €/mois avec modem mis à disposition*

*Vous conserverez votre accès Internet et votre service de Téléphonie Illimité enrichi de plus de 30 nouvelles destinations. Vos tarifs téléphoniques évolueront, pour les consulter, cliquez ici.*

*Vous continuerez à bénéficier de vos adresses @club-internet.fr et vous conserverez votre numéro de téléphone.*

*Vous accéderez à de nouveaux services inclus :*

*Ce nouveau nom d'offre vous permettra de bénéficier du meilleur de SFR : les services comme neufbox Music Initial, 9Giga, NeufWiFi inclus dans votre offre*

*Un service de téléchargement illimité et légal de musique : neufbox Music Initial*

*Un service de stockage en ligne de 9 Go: 9Giga*

*Une connexion à Internet sur plus de 1 000 000 hotspots WiFi en France et 200 000 dans le monde : NeufWiFi*

*Tout en conservant vos habitudes: Hébergement Plus inclus, Internet Plus inclus*

*Dans les semaines suivant le 28/05/2009 votre service de télévision s'arrêtera.*

*Vous aurez alors la possibilité d'activer sans coût supplémentaire le service de Télévision HD, sous réserve d'éligibilité, de l'offre neufbox de SFR.*

*Vous accéderez à plus de 110 chaînes incluses et la possibilité de souscrire à de nombreux bouquets et chaînes optionnelles dont Les Chaînes Canal+ et Canalsat.*

*Bien entendu, nous vous accompagnerons pas à pas dans cette étape*

*Votre facture deviendra bimestrielle.*

*A compter du 12/06/2009, vous serez facturé tous les 2 mois.*

*Votre facture prendra en compte vos 2 mois d'abonnements à venir (Accès, Services et Options) et vos 2 mois passés de communications téléphoniques hors forfait.*

*Vous pouvez dès à présent consulter les nouveaux documents contractuels\* qui traduisent cette harmonisation et qui seront applicables à compter du (date migration). Pendant 4 mois, vous pouvez résilier sans frais votre abonnement. Passé ce délai, des frais de résiliation de 45 € s'appliqueront. Si vous souhaitez de plus amples informations concernant votre abonnement, n'hésitez pas à consulter cette page, cliquez ici.*

*Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous assurons que votre satisfaction reste au cœur de nos priorités.*

*A très bientôt,  
Votre Service Client.*